

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique conjointe relative d'une part

Au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, arrêté le 02 juillet 2012 et d'autre part, au Document d'Aménagement Commercial (DAC) du Bassin d'Arcachon val de l'Eyre adopté le 02 juillet 2012

Par arrêté du 23 novembre 2012, le Président du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de Schéma de Cohérence Territoriale et de Document d'Aménagement Commercial du Val de l'Eyre.

Objet et date de l'enquête publique

Conformément à l'article L123-3 du Code de l'Environnement, une enquête publique conjointe est organisée afin d'informer le public et recueillir ses appréciations, observations relatives d'une part au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre arrêté par délibération du Comité Syndical du 02 juillet 2012 et d'autre part au Document d'Aménagement Commercial adopté également lors de la séance du Comité Syndical du 02 juillet 2012.

Cette enquête porte donc sur deux documents distincts mais liés juridiquement. Elle se déroulera du lundi 17 décembre au lundi 4 février inclus.

Commissaire enquêteur

Par décision n°E12000244/33 du 23 octobre 2012, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné, Madame Georgette PEJOUX en qualité de présidente de la Commission d'enquête, Monsieur Philippe MOREL et Madame Carole ANCLA membre titulaires de la Commission d'enquête, Monsieur Gérard CHARLES membre suppléant.

Constitution du dossier d'enquête publique

Dans le cadre de cette enquête publique conjointe, deux dossiers distincts seront mis à l'enquête publique et déposés dans les lieux listés ci-après.

Le dossier du projet SCoT, comportant les pièces suivantes :

- La délibération du Comité Syndical du 02 juillet 2012 relative au bilan de la concertation, et la délibération du Comité Syndical du 02 juillet arrêtant le projet SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre,
- Le dossier du SCoT comportant un rapport de présentation comprenant entre autre un résumé non technique, l'évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Les avis émis par les personnes publiques associées, les collectivités territoriales membres du SYBARVAL ainsi que les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins, et les associations consultées.
- L'arrêté de mise à l'enquête publique pour le SCoT et le DAC du 23 novembre 2012.

Le dossier d'enquête portant sur le DAC adopté est constitué des pièces suivantes :

- La délibération du Comité Syndical du 02 juillet 2012 relative au bilan de la concertation et la délibération adoptant le Document d'Aménagement Commercial (extrait du DOO du SCoT)
- L'arrêté de mise à l'enquête conjointe du SCoT et un DAC du 23 novembre 2012.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les deux dossiers d'enquête publique pourront être consultés dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements publics :

Siège du SYBARVAL à Andernos les Bains, siège de la COBAS à Arcachon, siège de la Communauté de Commune du Val de l'Eyre à Belin-Beliet, aux mairies des communes d'Andernos les Bains, Audenge, Arcachon, Arès, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, La Teste de Buch, Lège Cap Ferret, Le Barp, Le Teich, Lugos, Marchepime, Mios Saint-Magne, Salles, l'annexe de la mairie de Lège Le Canon.

Les deux dossiers d'enquête publique pourront également être consultés sur le site internet [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr)

Présentation des observations

Au sein de ces lieux d'enquêtes, les deux dossiers d'enquête publique sont accompagnés chacun d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sur lequel les appréciations et observations du public peuvent être consignées.

Les observations portant sur le projet de SCoT et/ou sur le Document d'Aménagement Commercial peuvent également être adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête au siège du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre – SYBARVAL – à l'adresse suivante :

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête  
Enquête publique sur le SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre  
46 avenue des Colonies  
SYBARVAL  
Domaine des Colonies  
33510 ANDERNOS LES BAINS

Les observations du public, adressées par courrier à Madame la Présidente de la Commission d'enquête portant sur le projet de SCoT et/ou DAC sont elles-mêmes tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux du SYBARVAL, Domaine des Colonies, 46 avenue des Colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS.

Accueil du public

Dans le cadre de l'enquête publique conjointe, la Présidente ou l'un des membres de la Commission d'enquête publique visée à l'article 2 de l'arrêté se tiendra à la disposition

du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de SCoT et/ou sur le DAC dans les lieux, et aux jours et horaires suivants :

COLLECTIVITE	ADRESSE	PERMANENCE
Au siège du SYBARVAL	Domaine des Colonies 46 avenue des Colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS	Lundi 17 décembre 9h00 à 12h00 Mardi 15 janvier 9h00 à 12h00 Lundi 4 février 14h00 à 17h00
Au siège de la COBAS	2 allée d'Espagne 33311 ARCACHON	Lundi 17 décembre 13h30 à 16h30 Vendredi 4 janvier 9h00 à 11h30 Jeudi 31 janvier 13h30 à 16h30
A la Mairie du TEICH	64 bis avenue de la Côte d'Argent 33470 LE TEICH	Jeudi 27 décembre 9h00 à 11h30 Samedi 12 janvier 9h00 à 11h30 Jeudi 31 janvier 9h00 à 11h30
A la Mairie de BELIN BELIET	29 avenue Aliénor 33830 BELIN BELIET	Mardi 18 décembre 9h00 à 11h30 Mercredi 23 janvier 9h00 à 11h30 Vendredi 1 février 14h00 à 16h30
A la Mairie de BIGANOS	52 avenue de la Libération 33380 BIGANOS	Jeudi 27 décembre 14h00 à 17h00 Vendredi 4 janvier 14h00 à 17h00 Samedi 19 janvier 9h00 à 11h30
A la Mairie du BARP	37 avenue des Pyrénées 33114 LE BARP	Mardi 18 décembre 14h00 à 17h00 Mercredi 23 janvier 14h00 à 17h00 Vendredi 1 février 9h00 à 11h30
A la Mairie annexe de Lège au lieu-dit LE CANON pour la presqu'île	Place de l'Europe LE CANON 33950 LEGE CAP FERRET	Mardi 15 janvier 14h00 à 16h30 Samedi 26 janvier 9h00 à 11h30 Lundi 4 février 9h00 à 12h00

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique conjointe, les registres portant sur le projet de SCoT et sur le DAC, seront transmis dans les 24 heures à la Présidente de la Commission d'enquête qui les clôturera.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Dans le cadre de cette enquête publique conjointe et à l'expiration du délai de l'enquête publique prévue à l'article 1 de l'arrêté du 22/11/2012, deux rapports seront établis par la Commission d'enquête, l'un sur le SCoT l'autre sur le DAC.

Ces rapports relateront le déroulement de l'enquête et examineront les observations recueillies. La Commission d'enquête consignera dans un document séparé ses conclusions motivées pour chacune des enquêtes.

La Commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL), les registres et pièces annexées avec ses rapports et ses conclusions. Ce dernier adresse une copie des rapports, des conclusions et avis, au Préfet du Département de la Gironde et au Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une copie des rapports établis par la Commission d'enquête, ainsi que leurs conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête par le Président du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL), aux jours et heures habituels d'ouverture :

Au siège du SYBARVAL

Au siège des 17 communes

Au siège des 2 EPCI (COBAS et CDC Val de l'Eyre)

Dans les lieux d'enquête visés à l'article 6

Sur le site internet du SYBARVAL, à l'adresse suivante : [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr)

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions auprès du Président du SYBARVAL à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du SYBARVAL  
Domaine des Colonies  
46 avenue des Colonies  
33510 Andernos les Bains

Informations complémentaires

Toute information complémentaire relative au projet de SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, au Document d'Aménagement Commercial, ou à la présente enquête publique conjointe pourra être demandée auprès du Président du SYBARVAL à l'adresse suivante :  
Soit par courrier au siège du SYBARVAL

Monsieur le Président du SYBARVAL  
Domaine des Colonies  
46 avenue des Colonies  
33510 Andernos les Bains

Soit par télécopie au 05 57 76 02 16

Soit par le site internet [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr) rubrique « question-réponse »

L'autorité compétente pour approuver le SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et le Document d'Aménagement Commercial, qui font l'objet de la présente enquête publique conjointe, est le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

Domaine des Colonies – 46 avenue des Colonies

33510 ANDERNOS LES BAINS

Tel : 05 57 76 26 86 - Fax : 05 57 76 02 16

[www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr)

